

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 10 MARS 2014 À 20H, AU 5801 BOULEVARD
CAVENDISH, CÔTE SAINT-LUC**

140329

**DECLARATION RELATIVE A LA REFORME DU SERVICE DE LIVRAISON DU
COURRIER A DOMICILE, TELLE QUE PROPOSEE PAR POSTES CANADA**

ATTENDU QUE Postes Canada a récemment fait l'annonce officielle d'une réforme imminente de ses services;

ATTENDU QUE cette réforme prévoit une hausse des frais d'expédition du courrier, ainsi qu'une élimination progressive, s'étalant sur cinq ans, de la livraison du courrier à domicile;

ATTENDU QU'il est proposé de remplacer le service de livraison à domicile par des boîtes postales communautaires;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a exprimé son inquiétude à l'égard des conséquences de cette réforme, notamment pour la population vieillissante et les ménages qui dépendent de la livraison du courrier à domicile;

ATTENDU QU'il y a un nombre croissant de citoyens âgés au sein de notre collectivité et que nombreux sont ceux qui ont une mobilité réduite et sont affectés directement par cette réforme d'un service essentiel;

ATTENDU QUE l'élimination du service de livraison à domicile causera des difficultés indues aux personnes ayant un handicap;

ATTENDU QUE notre collectivité compte quelque 14,911 adresses, incluant des résidences privées et des entreprises;

ATTENDU QUE la présence de boîtes postales communautaires aura une incidence sur la circulation, le stationnement, le déneigement des trottoirs, l'enlèvement des graffiti et, de manière générale, les activités du Service des travaux publics;

ATTENDU QUE les boîtes postales communautaires devront être accessibles 24 heures sur 24, ce qui posera un certain nombre de problèmes de sécurité :

ATTENDU QUE Postes Canada déposera des quantités considérables de matériel publicitaire [« courrier déchet »] dans les boîtes postales communautaires et que cela accroîtra le risque d'ordures à la traîne étude déborderaient des poubelles autour de ces boîtes postales;

ATTENDU QUE toute intervention, telle que l'installation d'une boîte postale communautaire (qui est une structure) dans ou sur le domaine public ou privé, exige l'approbation préalable de la municipalité concernée;

ATTENDU QU'il y a d'importants enjeux esthétiques et logistiques qui, à bien des endroits, rendront l'installation de boîtes postales communautaires difficile, voire impossible ;

EXTRAIT CONFORME

M^e JONATHAN SHECTER
GREFFIER

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 10 MARS 2014 À 20H, AU 5801 BOULEVARD
CAVENDISH, CÔTE SAINT-LUC**

ATTENDU QUE l'installation de boîtes postales communautaires aura des conséquences environnementales, puisque les citoyens utiliseront leur véhicule pour s'y rendre et en revenir;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas consulté les dirigeants municipaux avant d'annoncer son intention de mettre fin à la livraison du courrier à domicile;

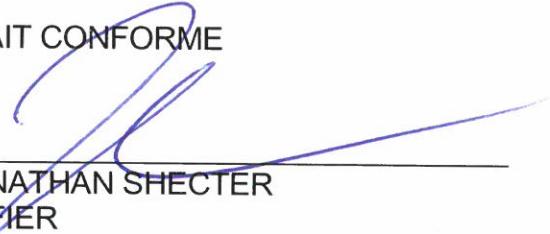
Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« DE DEMANDER à Postes Canada de reporter sa décision et d'entreprendre dès que possible des discussions avec les municipalités qui sont visées directement par la réforme du service de livraison du courrier. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXTRAIT CONFORME


M^e JONATHAN SHECTER
GREFFIER